

L3 Histoire – UE2 Option professionnalisante – « Patrimoine culturel »

**S1 : Le patrimoine culturel en France de la Révolution à nos jours**

[Guillaume.Mazeau@univ-paris1.fr](mailto:Guillaume.Mazeau@univ-paris1.fr)

# PROGRAMME DES SEANCES

**19 septembre. Introduction : une histoire sociale et culturelle du patrimoine.**

Le point sur : histoire, mémoire, patrimoine.

Débat : Les « journées du patrimoine » en question.

**26 septembre. Avant la lettre : le patrimoine sous l’Ancien Régime. Le point sur : le scandale du cimetière des Innocents (1785) Métier : Être archiviste aujourd’hui**

**03 octobre. Le patrimoine et la Révolution française (1). Destructions, effacements et appropriations.**

Le point sur : les rapports de l’Abbé Grégoire

Débat : Pourquoi s’attaquer à une œuvre d’art ou à un édifice patrimonial ?

**10 octobre. Le patrimoine et la Révolution française (2). Translocations**

Débat : Restitutions des biens spoliés : quoi, pourquoi, comment ?

**17 octobre. Le patrimoine et la Révolution française (2 suite).** Translocations.

Débat : Restitutions des biens spoliés : quoi, pourquoi, comment

**+ La naissance des institutions patrimoniales nationales (1)**

**24 octobre Enquêtes : séance de travail collective**

*Pas de cours le 2 novembre (vacances universitaires)*

**7 novembre La naissance des institutions patrimoniales nationales (2)**

Fiche métier : être conservatrice/conservateur

Débat : La « mission patrimoine en question »

**14 novembre. Le moment romantique (1). De Voyages pittoresques en découvertes scientifiques**

Travail sur les textes de Victor Hugo contre les « démolisseurs »

Débat : Les urbanistes sont-ils les ennemis du patrimoine ?

**21 novembre. Le moment romantique (2). Des fouilles aux musées : l’âge d’or de l’archéologie**

Travail sur les Antiquaires de Picardie et le musée d’Amiens

Débat : Quel rôle pour les associations de sauvegarde du patrimoine aujourd’hui ?

**28 novembre. L’invention des monuments historiques.**

Travail sur les premières listes de monuments historiques

Les restaurations de Viollet-le-Duc Débat : Jusqu’où doit-on restaurer ?

Métier : Être chercheur à l’Inventaire des Monuments historiques aujourd’hui

**5 décembre. Le temps des monuments : le goût patrimonial en France entre 1850 et 1914 + Prises de consciences patrimoniales : le fait et la loi**

Travail sur quelques mobilisations patrimoniales à la fin du XIXe siècle.

**12 décembre.** Séance de restitutions orales des enquêtes sur les listes départementales (voir ci-dessous)

**19 décembre. Examen de fin de semestre.**

\*\*\*

# EVALUATIONS

# L’évaluation du semestre consiste en une enquête (50% de la note) et un examen de fin de semestre réalisé lors de la dernière séance (50% de la note).

**1ère évaluation : Initiation à la recherche, enquête sur les premières listes départementales de Monuments historiques classés en France, 1846-1914 (50% note globale)**

Le travail proposé se veut une initiation à la recherche historique telle qu’elle est pratiquée en master (Histoire ou Patrimoine et musées), et un approfondissement des problématiques du cours sur le patrimoine, mais aussi une occasion de prendre des contacts au sein du secteur professionnel du patrimoine. Le but : analyser l’évolution des critères de classement « MH » lors des 60 premières années de la mise en place de listes départementales et des politiques publiques de protection des Monuments Historiques.

Chaque groupe d’étudiants (2 ou 3) choisit un département français. Le choix est libre (hors Paris, qui sera étudié en cours).

Protocole et calendrier de recherche :

1. **Pour le 5 octobre** : Avoir choisi son département et rassemblé les sources (listes des monuments cités dans les listes de 1840-1846, de 1889 et de 1914).

Ces listes ont été numérisées par la médiathèque du patrimoine et sont disponibles en ligne : <https://mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/les-monuments-historiques-avant-1913>

1. **Pour le 24 octobre** : être prêt pour la séance de travail collective.
2. **Entre le 24 octobre et le 28 novembre** : Etude comparée de ces listes.

A° Description/caractérisation des  monuments recensés dans le département, proposer une typologie de ces sites/monuments, et surtout réfléchir aux évolutions des critères de classement en fonction de la chronologie sur votre département.

B° Choix de 2 sites/monuments qui ont particulièrement attiré votre attention (évitez les « gros monuments trop connus comme Chambord par ex.). Présentez en détail ces deux sites/monuments. Expliquez leur intérêt patrimonial. Constituez une petite documentation photographique (extérieur et intérieur), et iconographique, ancienne et actuelle.

C° Présentez ensuite le mode de gestion/les usages patrimoniaux de ces deux sites/monuments (qui est le gestionnaire/administrateur/propriétaire, politique d’ouverture, ou pas, médiation, valorisation, quel public, place éventuelle dans les débats publics locaux ou nationaux). En option : visite sur place et reportage photographique. Il est aussi possible de rencontrer et de s’entretenir avec un ou plusieurs professionnels travaillant sur place ou en lien avec ce(s) monument(s). Pour vous aider, aller sur POP : la plateforme ouverte du patrimoine : [Base Mérimée](https://pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9e%29%22%5D)

1. **Pour le 12 décembre (avant 9h)** : Déposer vos dossiers sous forme pdf (et les slides de la présentation orale) dans l’espace dédié sur l’EPI. Préparer une brève présentation orale de 5 minutes sur le patrimoine monumental de votre département tel qu’il était protégé entre 1850 et 1914, ainsi décomposée :
2. Introduction courte (présenter votre département, en présentant rapidement la spécificité historique et patrimoniale de ce département) (1mn)
3. Un résumé de chaque focus sur les deux monuments que vous avez choisis de présenter (4mn)

L’exposé s’appuiera sur des slides qui seront déposés sur l’EPI en même temps que votre dossier (pour ne pas dépasser les 5mn 1 slide pour intro et 2 slides max par monument)

# 2e évaluation : Examen de fin de semestre (50% note globale).

L’examen de fin de semestre aura lieu lors de la dernière séance de cours, jeudi 19 décembre, de 9h à 11h dans la salle habituelle. Il est obligatoire pour tout étudiant inscrit dans ce cours (contrôle continu et contrôle terminal). Il comportera 3 questions de connaissances portant sur le programme du semestre (10 points), et une courte analyse de texte (10 points). Celles et ceux qui ne pourront le passer, justificatif à l’appui, iront au rattrapage, organisé en fin d’année universitaire, sous la forme d’un oral.